

Les ressources



RETOURS D'EXPÉRIENCE

FAVORISER L'ACCÈS À LA NATURE POUR TOUS

INTRODUCTION

L'accès à la nature est un enjeu qui concerne toute la population.

Les espaces naturels restent, pour leur grande majorité, très difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Cela s'explique par les coûts des aménagements, mais aussi par le manque de ressources en matière d'aménagements spécifiques adaptés à ces besoins. **Rendre ces milieux naturels accessibles à tous pose un défi supplémentaire : préserver leur intégrité écologique dans un contexte où ces écosystèmes sont déjà fragilisés.**

S'il n'est pas question de rendre tous ces espaces accessibles, pour des raisons évidentes de coût et de topographie, de nombreux projets visant à améliorer l'accessibilité émergent aujourd'hui sur le territoire national, soutenus par des politiques inclusives initiées par le ministère chargé de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique. Parmi ces initiatives, les travaux de la délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA), notamment l'élaboration d'un guide dédié à l'accessibilité des espaces naturels tout en garantissant leur préservation, illustrent cette dynamique. Dans ce cadre, l'appel à projets « Sentiers de Nature » a permis de financer plusieurs initiatives alliant accessibilité et sensibilisation à l'environnement.

Pour concilier l'ouverture des milieux naturels à tous les publics et leur conservation, il est essentiel que les maîtres d'ouvrage puissent connaître les différentes méthodes d'aménagement adaptées à ces espaces sensibles. Dans certains cas, il peut être nécessaire de limiter les aménagements, de les détourner ou même de renoncer à intervenir lorsque les risques pour l'écosystème sont trop élevés, car en aucun cas, la mise en accessibilité ne doit engendrer des impacts négatifs sur des écosystèmes déjà soumis à une pression anthropique et climatique croissante.

Cette fiche, qui s'appuie sur des projets financés par l'opération « Sentiers de Nature », présente des solutions concrètes pour favoriser l'accès de toutes et tous aux milieux naturels.



Marie LEMIÈRE

Cheffe de projet à la délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA) où elle est notamment chargée de la rédaction d'un guide sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les espaces naturels.

Quel est le rôle de la DMA ?

La délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA), rattachée au ministère chargé de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, coordonne les actions des ministères dans les différents domaines concernés par l'accessibilité de la chaîne du déplacement : cadre bâti, transports, voirie et espaces publics, espaces naturels.

Comment faire pour aménager un sentier pour personnes à mobilité réduite ?

Aménager un sentier pour le rendre accessible et pérenne nécessite plusieurs étapes essentielles (que l'on parle d'un site existant ou d'un nouveau projet) : identifier les publics, leurs besoins et leurs attentes, choisir un site en fonction de son potentiel, étudier la viabilité et la faisabilité du projet qui s'inscrit dans un projet territorial.

Comment conjuguer aménagements pour PMR et protection du patrimoine naturel ?

L'ouverture des espaces naturels à tous les publics revêt des enjeux complexes qui exigent une approche transversale mêlant des critères environnementaux, techniques, juridiques, sociaux : il faut trouver, pour chaque site, la ou les solutions qui s'adaptent à chaque contexte, et ce, de façon collégiale.

Avez-vous un conseil pour une collectivité qui souhaite mettre en place ce type de sentier ?

Les objectifs des projets doivent s'ancrer dans un territoire, en prenant en compte les besoins et les attentes des acteurs et usagers actuels, futurs et demandeurs.

SENTIERS DE NATURE EN BREF

« Sentiers de Nature » est un appel à projets initié par le ministère de la Transition écologique, dans le cadre du plan « Destination France », et doté de 10 millions d'euros.

Mis en œuvre par le Cerema, il visait à apporter une réponse concrète et rapide au besoin de nature de la population, tout en favorisant le développement d'un tourisme durable.

Ouvert de septembre 2022 à novembre 2023, il a rencontré un franc succès avec près de 150 candidatures. 89 projets ont été sélectionnés pour créer, restaurer, préserver les sentiers et leurs abords et donner accès à chacun à la nature. Les études préalables et travaux d'aménagement de sentiers, les actions pour l'accueil du public et la pédagogie, les aménagements et travaux pour la protection et la restauration de la biodiversité et des paysages aux abords du sentier ont été financés jusqu'à 80 %.

Les projets ont été portés par des collectivités (communes, métropoles, départements...), des parcs nationaux et naturels régionaux, des associations gestionnaires d'espaces naturels, des établissements publics.

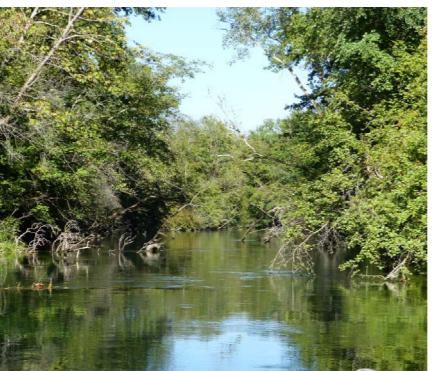


©ONF86



Sentiers PMR en forêt d'Erstein

Une réserve naturelle nationale aménagée



©Richard Peter, CEN Alsace

Des panneaux d'information, de direction et d'éducation sont prévus le long du sentier avec pancarte d'accueil, signalétique directionnelle, pupitres et bornes pédagogiques pour permettre au public d'être informé. Des matériaux locaux et biosourcés sont recommandés, comme le chêne non traité (et certifié PEFC) qui a l'avantage d'être imputrescible. En phase travaux, la durabilité des équipements sera une priorité, en particulier en veillant au choix de bois sans aubier ni noeuds cassants.

Cette étude a aussi mis en avant les contraintes réglementaires liées, entre autres, au statut de protection de la réserve naturelle. Le comité consultatif de gestion de la réserve naturelle a finalement donné son accord de principe pour la mise en œuvre de ce projet, qui sera intégré au prochain plan de gestion.



©CEN Alsace

Fiche d'identité du projet

Localisation du projet :
Erstein (67150)

Linéaire total du projet :
3,3 km

Maître d'ouvrage :
conservatoire d'espaces naturels d'Alsace

Prestation :
phase amont : prestations intellectuelles préalables à des travaux

Budget (TTC) :
36,7 k€

- étude de faisabilité : 30 k€
- relevés topographiques : 4,8k€
- relevés écologiques : 1,9 k€

Date de réalisation :
de juillet 2023 à septembre 2024

Prestataires :

- Berest, infrastructures et aménagement
- ECOLOR, aménagements écologiques

LE MOT DU PORTEUR DE PROJET

Blandine SCHAFFNER,
responsable de réserves naturelles au CEN Alsace

« Les réserves naturelles sont des milieux remarquables tant par la richesse que par la diversité de leur flore, leur faune et de leurs paysages. Ces espaces naturels protégés devraient être accessibles à tous, ce qui est encore loin d'être le cas sur le territoire français et plus localement, dans les réserves naturelles nationales

rhénanes gérées par le conservatoire d'espaces naturels d'Alsace. L'étude a non seulement fait des préconisations techniques mais s'est également penchée sur les contraintes réglementaires, ce qui nous a permis de mieux réaliser l'ampleur du projet. Par chance, nous bénéficions de soutiens importants dont la mairie d'Erstein et le comité consultatif de la réserve naturelle. Dans un avenir proche, notre équipe consacrera du temps à la collecte de fonds, car ce projet nécessite de grands moyens. »

Sentiers PMR de la commune de Crest

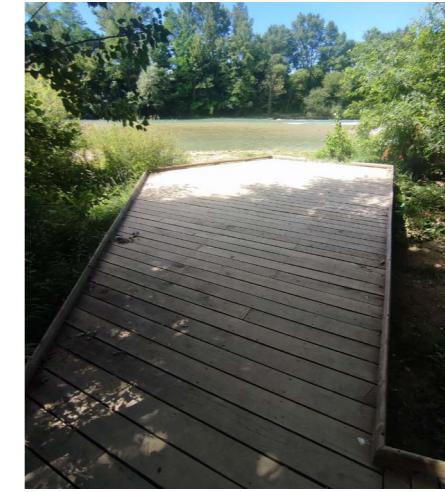
Aménagement de platelages en bord de Drôme

La Commune de Crest a souhaité ouvrir aux personnes à mobilité réduite un parcours le long de la rivière Drôme. Le cheminement, exclusivement réalisé en platelage bois de classe 3 et 4 (châtaignier, chêne et robinier), serpente sur les berges dans un massif boisé et permet aux PMR d'effectuer une boucle dans son entièreté.

L'ensemble du platelage a une longueur de 170 mètres linéaires et une largeur de 1,4 mètre. Il est surélevé de 40 centimètres avec un espacement de 7 à 10 millimètres entre chaque lame de l'ouvrage. Une rampe d'accès à 5 % avec paliers à 0 % permet d'accéder au début de l'itinéraire.

Le sentier composé d'aires de repos et de croisements est doté de mobilier (tables pique-nique et assises) et de panneaux pédagogiques en bois d'une hauteur comprise entre 0,80 et 1,20 mètre. Deux places de parking PMR situées à proximité du départ permettent aux usagers de se garer facilement.

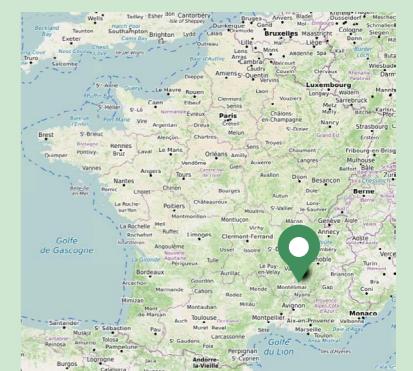
À la fin des travaux, le chemin a été testé par l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) et le Cerema, avec un retour concret et quelques points à améliorer.



©Commune de Crest



©Commune de Crest



Fiche d'identité du projet

Localisation du projet :
Crest (26400)

Linéaire total du projet :
300 m

Maître d'ouvrage :
commune de Crest

Prestation :
phase travaux : études et marchés de travaux

Budget (HT) :
239 k€

Date de réalisation :
de janvier 2024 à octobre 2024

Prestataires :

- Liotard TP
- Travaux publics Dynamique Environnement
- Paysagiste



Fiche d'identité du projet

Localisation du projet :
La Selle-Craonnaise (53800)

Linéaire total du projet :
3,7 km

Maître d'ouvrage :
Communauté de communes du Pays de Craon

Prestation :
phase travaux : études et marchés de travaux

Budget (HT) :
266 k€

Date de réalisation :
de septembre 2023 à juin 2024

Prestataires :

- Chazé TP
- La Jourdannière
- SARL Mickael Renaud
- Pro Signal
- Houillot

Cheminement autour du plan d'eau de la Rincerie

Stabilisation d'un sentier pour personne en situation de handicap

La Communauté de communes du Pays de Craon a voulu rendre accessible à tous un parcours autour de la base de loisirs de la Rincerie, classée espace naturel sensible (ENS). Le projet a consisté en la mise en place d'un cheminement en sable stabilisé avec réduction des pentes pour le confort des PMR. L'aménagement a également permis de limiter les impacts de la fréquentation en canalisant les usagers sur l'itinéraire.

Le chemin piéton de 1,65 mètre de largeur est composé d'un géotextile, d'une structure de 20 cm de grave non traitée et de 10 cm de sable compacté. La couche de sable, mise en œuvre au mini-finisseur, est de granulométrie 0/6.

La pente du cheminement ne dépasse pas les 2 % en travers, en monopente vers les noues et la pente en long est au maximum de 4 %. Des bancs et des chaises ont été installés régulièrement aux abords de la piste pour permettre aux utilisateurs de faire des haltes.



©CC Pays de Craon



©CC Pays de Craon

LE MOT DU PORTEUR DE PROJET

Loïc PÉRINO,
directeur de la base de loisirs de la Rincerie

« Les travaux ont débuté en fin de saison, afin d'éviter d'impacter les usagers du site, et ont subi du retard dû aux intempéries du début d'année 2024. Mais l'objectif est atteint : une accessibilité à tous, et toute l'année ! »

Nous constatons une augmentation de la fréquentation et une meilleure canalisation des promeneurs permettant de limiter le piétinement intempestif sur le site.

Les seules contraintes rencontrées dans l'utilisation sont : le réapprovisionnement nécessaire après de grosses pluies et l'érosion de matière par ruissellements localisés. »

Sentier d'interprétation de l'espace naturel sensible de Montjoux

Itinéraire éducatif dans un espace naturel



©CD38

Le Département a misé sur un parcours ludique agrémenté de stations éducatives originales : le « montjoudoscope » pour découvrir les différents points d'observation de la faune, une machine hydraulique pour comprendre le fonctionnement de l'étang et une palissade d'écoute de la nature environnante.

Plusieurs revêtements ont été choisis pour les différents cheminements, une partie en stabilisé, une en calade et une autre en terre-pierre enherbée. Des platelages en chêne ont été posés et des pas japonais en rondin de robinier ont également été mis en place dans une partie marécageuse.

Les panneaux d'accueil ainsi que les poteaux directionnels et les totems d'interprétation sont en bois de chêne massif. Le « montjoudoscope » a été fabriqué en acier vieilli et la machine hydraulique est composée d'une maquette avec plusieurs couches en stratifié.



©CD38

LE MOT DU PORTEUR DE PROJET

Fabienne BERNARD,
conseillère technique au Département de l'Isère

« Les travaux relatifs à l'aménagement de ce sentier d'interprétation découlent d'un nouveau schéma d'interprétation de l'ENS de l'étang de Montjoux ; ce dernier a été élaboré de façon participative en associant les acteurs du territoire afin de répondre

à leurs demandes, tout en veillant à la compatibilité du projet avec les enjeux environnementaux et la réglementation « barrage » s'appliquant sur le site. Les aménagements réalisés permettent une accessibilité tout en préservant le caractère « naturel » du site. La mise en place des outils d'interprétation très innovants (réalisés sur mesure) et ludiques permet, quant à elle, d'expliquer la biodiversité présente mais également le fonctionnement hydraulique du barrage. »



Fiche d'identité du projet

Localisation du projet :
Saint-Jean-de-Bournay (38440)

Linéaire total du projet :
2,6 km

Maître d'ouvrage :
Conseil départemental de l'Isère

Prestation :
phase travaux : études et marchés de travaux

Budget (HT) :
324 k€
poste PMR : plus de 60 % du montant des travaux

Date de réalisation :
d'octobre 2023 à septembre 2024 avec plusieurs périodes d'interruption de chantier

Prestataires :

- maîtrise d'œuvre : Landfabrik
- Terrassement et paysage : groupement des entreprises Chazal et Genevray
- mobilier et signalétique : Oxalis

FAVORISER L'ACCÈS À LA NATURE POUR TOUS



©Istock

POUR EN SAVOIR PLUS

- Cerema, [Des espaces naturels accessibles à tous](#), Fiche, 2018
- Cerema, [Mettre en accessibilité les bases de loisirs, les places et les espaces naturels, Livrable d'atelier du groupe technique des référents accessibilité des villes inclusives](#) (GT RAVI, 2023)
- Office français de la biodiversité, [Guide pour l'accessibilité dans les espaces naturels](#), Guide, 2012

RÉDACTEURS

Axel Huat, Pierre Foucher (Cerema)

RELECTEURS

Fabienne Bernard (Département de l'Isère),
Christophe Lemercier, Dominique Sartre (Commune de Crest),
Marie Lemiere (Délégation Ministérielle à l'Accessibilité),
Loïc Perino (Communauté de Commune du Pays de Craon),
Blandine Schaffner (Conservatoire d'Espaces Naturels Alsace),
Léna Brun, Sophie Barthelet (Cerema)

CONTACT

Sendiers-nature@cerema.fr



EXPERTISE & INGÉNIERIE TERRITORIALE | BÂTIMENT
| MOBILITÉS | INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT |
ENVIRONNEMENT & RISQUES | MER & LITTORAL

www.cerema.fr

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Siège social : 2 rue Antoine Charial - CS 69426 Lyon - Cedex 03 – Tél. +33 (0)4 72 14 30 30 – Achevé d'imprimer : juin 2025 - Dépôt légal : juin 2025 – ISSN : 2969-1036 – Imprimeur : Dupliprint - 733 rue Saint Léonard 53100 Mayenne - Tél. +33 (0)2 43 11 09 00 - Illustrations : Cerema, sauf mention contraire